

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
11 décembre 2014
n° 43 / 7624^e
pages 2457 à 2512

Article 7 du code de procédure pénale :

En matière de crime et sous réserve des dispositions de l'article 213-5 du code pénal, l'action publique se prescrit par dix années révolues à compter du jour où le crime a été commis si, dans cet intervalle, il n'a été fait aucun acte d'instruction ou de poursuite.

/ Prescription pénale

La prescription de l'action publique est-elle morte ?

> point de vue Laurent Saenko

2469

La prescription de l'action publique en éclats

> note Raphaële Parizot

2498

ACTUALITÉS

- 2461 Crédit à la consommation : sanction du déblocage prématuré des fonds
- 2462 Responsabilité médicale (ONIAM) : action récursoire en cas de perte d'une chance
- 2464 Droit d'asile : évaluation de la crédibilité de l'orientation homosexuelle
- 2465 Liberté de circulation (restriction) : non-paiement d'une pension alimentaire
- 2466 Encellulement individuel : remise à la garde des Sceaux d'un rapport parlementaire

POINT DE VUE

- 2471 Grande profession de l'exécution et ventes judiciaires : pour qui sonne le glas ?, Claude Brenner

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2473 **Chronique** : La jurisprudence récente de la Cour suprême des États-Unis sur l'extraterritorialité et d'autres questions d'importance internationale, Vivian Grosswald Curran
- 2478 **Panoramas** : Droit de la preuve, Jean-Daniel Bretzner, Augustin Aynès et Isabelle Darret-Courgeon
- 2488 Concurrence interdite - Concurrence déloyale et parasitisme, Centre de droit de la concurrence Yves Serra (équipe d'accueil du Centre de droit économique et du développement)
- 2503 **Notes** : La transaction pénale et l'erreur du Conseil constitutionnel, note sous Cons. const., 26 sept. 2014, Jean-Baptiste Perrier
- 2508 De la modification du contrat générateur de la créance cédée, note sous Civ. 1^{re}, 4 juin 2014, Guillaume Ansaloni

ENTRETIEN

- 2512 Emmanuel Jeuland - La parenthèse des juridictions de proximité

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Étranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Décembre 2014

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

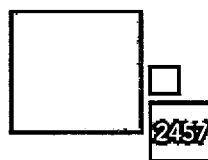
Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

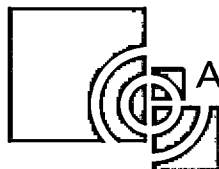
Ce numéro contient
un encart broché central « Recueil / Droit social »
et un encart jeté « Tango »

SOMMAIRE



2457

L'essentiel du Recueil Dalloz



ACTUALITÉS

2460

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit à la consommation: sanction du déblocage prématuré des fonds, *TI Villefranche-sur-Saône*, 4 nov. 2014

Société et marché financier

Offre publique d'acquisition (dépôt obligatoire): modalités de fixation du prix, *Com.* 25 nov. 2014

2462

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité médicale (ONIAM): action récursoire en cas de perte d'une chance, *CE* 28 nov. 2014

Responsabilité du fait des produits

défectueux: régime des produits incorporés, *Civ.* 1^{er}, 26 nov. 2014

Responsabilité notariale (faute): appréciation

en cas de nullité d'un compromis,

Civ. 1^{er}, 26 nov. 2014

Chaîne de contrats: nature des responsabilités et portée du contrat d'assurance, *Civ.* 3^e, 26 nov. 2014

2463

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Vente d'immeuble à construire (garantie d'achèvement): défaut de mise en œuvre, *Civ.* 3^e, 26 nov. 2014

2464

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Droit d'asile: évaluation de la crédibilité de l'orientation homosexuelle, *CJUE* 2 déc. 2014

Liberté de circulation (restriction):

non-paiement d'une pension alimentaire, *CEDH* 2 déc. 2014

2466

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Encellulement individuel: remise à la garde des Sceaux d'un rapport parlementaire

Refus d'informer: délivrance du réquisitoire définitif à la partie civile sans avocat, *Crim.* 19 nov. 2014

2467

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale

Cotisations sociales (assiette): rabais en cas d'option de souscription d'actions,

Civ. 2^e, 27 nov. 2014

Professions libérales (cotisation vieillesse):

calcul de la régularisation, *Civ.* 2^e, 27 nov. 2014

Professions libérales (cotisation vieillesse):

chirurgien-dentiste, président d'une SELAS,

Civ. 2^e, 27 nov. 2014

Assurance vieillesse (majoration pour l'éducation): conventionnalité du régime transitoire, *Civ.* 2^e, 27 nov. 2014